

(Janv. 1921. — 1/24 sp. bleu 727.)

IDE CHAMBERY 106: 26 19. 11 40 =
 PRIERE FAIRE VIGNONNAITRE SI PUIS DELIVRER PASSEPORT A MME
 COLOMBIERMA ET DELZANGLES AMELEE ADJOINT MAIRE COMPS
 PRIERE REPONDRE URGENCE

Avis par poste transmis

*le 19-6-28
 à 15 h. 40*

Indications de service.

- D..... = Urgent.
- AR..... = Remettre contre reçu.
- PC..... = Accusé de réception.
- RP..... = Réponse payée.
- TC..... = Télégramme collationné.
- MP..... = Remettre en mains propres.
- XPx..... = Express payé.
- NOIT..... = Remettre même pendant la nuit.
- JOUR... = Remettre seulement pendant le jour.
- OUVERT = Remettre ouvert.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre. Le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1880, art. 6.)

Signification des principales indications éventuelles pouvant figurer en tête de l'adresse.

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.

N° _____

Timbre à date
